

COMITE SYNDICAL

DU 21 MARS 2019

Le 21 mars 2019 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 15 mars 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	8 556,88 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, , Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté), Jean-Claude POTIÉ est arrivé après le vote de la délibération, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY est arrivé après le vote de la délibération, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

Mmes et MM. Suzanne DATHE, (Grenoble-Alpes Métropole), Daniel CHEMINEL, (Bièvre Isère Communauté), Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Mme Christine GARNIER, (Grenoble-Alpes Métropole),
Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est),
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), donne pouvoir à M. POTIÉ
Mme Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
M. Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRESENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), David BERTRAND, (Bièvre Isère Communauté), Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Arnaud GERME, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, Marie ARDIET, (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mmes et MM. Christine GARNIER, Nicole BOULEBSOL, Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes Métropole), François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), André ROUX, Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Compte-rendu

Yannik OLLIVIER introduit la séance. Le compte-rendu du comité syndical du 18 février 2019 est validé.

▪ **Délibération : Approbation du Budget Primitif 2019 de l'Établissement Public du SCoT**

Yannik OLLIVIER précise que le budget ne doit pas se focaliser sur les activités engagées par l'ex-Communauté de l'Eau et reprises par l'EP-SCoT. Ce sujet a fait l'objet de débats lors des précédentes instances. Une proposition d'augmentation de la cotisation de l'ensemble des EPCI à 0,98 euro/habitant a été faite pour répartir les charges entre toutes les collectivités, avec des baisses ou des augmentations des participations selon les EPCI.

Cette proposition permettra de finaliser les études en cours en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

Yannik OLLIVIER indique qu'une hypothèse alternative aurait été de solliciter une participation du Département de l'Isère, qui semble se positionner sur les petits et grands cycles de l'eau. Cela semble cependant prématuré, car le Département est actuellement en phase de réflexion avancée sur ces questions. Il indique que sur le point des cotisations, la délibération telle qu'envisagée dans les deux bureaux syndicaux avec une cotisation à 0,98 euro/habitant est donc maintenue.

Il ajoute que cette décision n'empêche pas les échanges avec le département et la présentation d'une décision modificative par la suite.

Arnaud GERME présente ensuite le budget primitif 2019

Le budget présenté dans la délibération N°19-III-I reprend les grandes lignes de ce qui a été présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du comité syndical précédent et du bureau syndical. Il répond aux grandes missions en tant que :

- Personne Publique Associée et accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.
- Animateur de démarches au travers des commissions pour veiller à une bonne mise en œuvre du SCoT.

Le budget a également été bâti sur la base de deux études en cours et animées par l'EP SCoT sur l'eau et une démarche engagée depuis cette semaine sur le commerce dans le cadre d'un appel à projet.

L'effectif est inchangé : 7 personnes à temps complet et d'une personne détachée à temps partiel de la Métro. Le budget inclut une participation à l'agence d'urbanisme de 270 j qui va permettre d'approfondir les travaux menés dans le cadre du bilan du SCoT. La jauge habituelle est de 200 j, les jours supplémentaires budgétés serviront à accompagner la suite de l'évaluation.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à l'an passé. Cette baisse est de 3,7% après intégration de l'ensemble des opérations d'ordre. Le budget proposé est équilibré en dépenses et recettes qui se base sur un budget de 33 903 euros sur l'investissement. Cela donne une marge de manœuvre de 14 270 euros de dépenses nettes d'investissement (en retirant les opérations d'ordres). Le budget fonctionnement est de 831 986 euros avec une capacité de dépenses nettes après retrait des opérations d'ordre de 812 353 euros.

Concernant les recettes, le budget se base sur une contribution statutaire de 0,98 euro/habitant calculée sur la population de l'an dernier.

Il est proposé d'autoriser le Président,

- A arrêter le budget sur les montants présentés
- A appeler les contributions financières des EPCI
- A approuver le versement d'une subvention prévisionnelle au budget de l'agence d'urbanisme à hauteur de 263 00 euros
- A approuver le versement de 14 156 euros à Grenoble-Alpes Métropole

Yannik OLLIVIER ouvre le débat.

Roger VALTAT indique que la position de Bièvre-Est est particulière. En effet, le vice-président **François BROCHIER**, absent aujourd'hui, a participé aux débats du bureau syndical. Il précise qu'il a entendu les débats du comité syndical précédent. Il rejoint la position très réservée des territoires proches de Bièvre Isère Communauté et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais quant à l'opportunité de poursuivre au sein du SCoT des études autour de la thématique eau. Les syndicats départementaux sont en effet appelés à monter en puissance sur ces questions. Néanmoins, afin de ne pas bloquer le vote du budget, la Communauté de Communes de Bièvre-Est vote en faveur du budget.

Martial SIMONDANT rappelle que ce point était à l'ordre du jour l'an passé. Il a été abordé lors du bureau précédent. La position de Bièvre Isère Communauté n'a pas varié. Dans l'objectif de ne pas bloquer le budget, Bièvre Isère Communauté s'abstient.

Jean Paul BRET indique que le Pays Voironnais s'abstient sur le budget pour les mêmes raisons.

Francis GIMBERT confirme la décision émise lors du débat d'orientations budgétaires de s'abstenir pour le budget.

Le budget est adopté par 5 152,64 voix pour et 8 abstentions soit 3 404,24 voix.

▪ Présentation des PLUi de Bièvre Isère Communauté

Jean-Christian PIOLAT présente les deux PLUi de Bièvre Isère Communauté et de la Région Saint Jeannaise arrêtés par le Conseil Communautaire du 6 novembre 2018.

Il souligne les avancées importantes que cette démarche pour le territoire, qui a travaillé avec efficacité à un projet commun de développement, redéfini ses polarités et ses projets notamment économiques. Il insiste sur l'efficacité de la méthode qui a été mise en avant pour le projet : groupements d'études, durée assez courte d'élaboration au regard des enjeux et des écarts pouvant exister sur le territoire dans la connaissance des documents de planification. Il insiste sur l'importance de la mobilisation des élus, et l'opportunité d'aller au plus près du terrain pour discuter des orientations, à travers des réunions décentralisées par sous-secteurs.

Yannik OLLIVIER remercie **Jean-Christian PIOLAT** pour la présentation et pour l'investissement dans les travaux menés dans le cadre du PLUi. Il poursuit en indiquant que l'EP-SCoT transmet un avis favorable sans réserve aux deux PLUi.

Il souligne l'importance de l'investissement des élus pour la réussite des PLUi, comme cela a pu se vérifier aussi bien à Bièvre-Isère-Communauté, à Bièvre-est ou au sein de Grenoble-Alpes-Métropole.

▪ Suites de la démarche d'évaluation du SCoT

Yannik OLLIVIER présente les cinq grandes questions qui ressortent de l'évaluation du SCoT :

1. Comment améliorer la mise en œuvre du SCoT ?
2. Identifier ensemble des sujets sensibles dans la mise en application du SCoT
3. Quelle est la feuille de route en méthode et contenu que le SCoT se donne pour approcher ces nouveaux sujets ?
4. Comment travaille-t-on davantage avec nos voisins ? Quelle collaboration à mettre en place ?
5. Comment passe-t-on une nouvelle étape dans les coopérations interterritoriales au sein de la GReG avec une ambition planificatrice ? Le SCoT articulation des PCAET et des projets communs ? Quelle gouvernance mettre en place ? Quel est le rôle de l'EP-SCoT au sein de celle-ci ?

Il souligne dans la présentation du PLUi de Bièvre Isère Communauté que le SCoT a été identifié comme un outil facilitateur dans l'élaboration des PLUi. Ce même constat a été fait pour le PLUi de Grenoble-Alpes Métropole. Le SCoT a permis d'expliquer à la population pourquoi certains terrains classés AU était dans le PLUi classé en zone agricole. Le SCoT a aidé et aide à l'élaboration du PLUi. Il est donc un outil indispensable à l'aménagement du territoire.

Yannik OLLIVIER poursuit en précisant que lors des échanges qu'il a pu avoir depuis le bilan du SCoT démontrent une volonté de travailler ensemble autour de grands enjeux, notamment au sein de l'Etablissement Public.

Le bureau syndical du 14 mars a défini quelques grandes orientations pour le SCoT. Il convient de distinguer des orientations de court terme qui pourront être traitées d'ici les échéances électorales des orientations de plus long terme qui seront à traiter dans la perspective d'une future révision du SCoT.

A court terme, il s'agira

- La densification et le renforcement des polarités, comment améliorer nos pratiques ?
- Le commerce, partage des enjeux et ébauche de stratégie partagée
- L'activité économique, face à la pénurie foncière qui s'annonce, quelle stratégie mettre en place ? comment préserver et développer l'écosystème dans des logiques gagnant gagnant ?

A plus long terme, les thématiques pourraient concerner : le bien-être, les transitions, le cadre de.

Laurent THOVISTE rappelle que le bilan du SCoT a montré qu'il n'y a pas eu de grandes évolutions des grands équilibres territoriaux depuis 2012, avec en corollaire la question de l'efficacité du SCoT pour répondre aux grands enjeux.

Les questions issues de l'évaluation sont très bien posées, les réponses apportées sont timides.

Il regrette le report de l'engagement des réflexions autour des grandes thématiques renvoyées au-delà des échéances électorales, même si le calendrier n'est pas facilitant.

Il ajoute qu'il ne faut pas s'enfermer dans des groupes de travail dont l'efficacité et les résultats restent à démontrer.

Laurent THOVISTE souhaite que le cap donné au SCoT soit bien réaffirmé. Il estime

que le SCoT doit être un outil pour resserrer les liens des territoires de la grande région grenobloise. La question n'est pas de savoir si le format doit être un pôle métropolitain ou un autre outil.

Michel OCTRU partage les propos de **Laurent THOVISTE**. De nombreux éléments sont ressortis de l'évaluation, la mise en place d'objectifs pourrait être la prochaine étape, malgré la période électorale qui approche.

Il ajoute que pour les collectivités qui travaillent sur des PLU ou des PLUi, le SCoT est un élément de valeur refuge, notamment lorsque des réponses délicates sont à donner à la population.

Il souligne qu'il est possible d'avancer mais que certains aspects notamment la stratégie économique sur laquelle les attentes sont fortes. La base et les orientations du SCoT sont constituent un socle solide, mais qu'il faut se fixer des orientations plus ambitieuses si cela est possible.

Martial SIMONDANT souligne la nécessité d'avoir une approche assez large des sujets, car certains enjeux dépassent le périmètre du SCoT. **Martial SIMONDANT** rebondit sur la nécessité de progresser en terme de stratégie économique, cela doit se faire néanmoins avec nos voisins extérieurs. Si des dispositifs sont mis en place au sein du SCoT, il faut connaître et évaluer ce qui se passe au delà. La question des mobilités est également fondamentale.

Pierre BEGUERY estime qu'avant de discuter avec les voisins, il faut commencer par discuter et avancer entre nous.

Sur les commerces, il a été montré que le SCoT n'avait pas eu d'effet important sur le rééquilibrage de l'offre entre secteur du SCoT. Le Grésivaudan est un territoire très en retard sur les grands commerces non alimentaires, avec une forte attractivité des zones commerciales de Grenoble Alpes Métropole. Il s'inquiète de l'impact du projet Neyrpic sur le Grésivaudan.

En matière d'économie, il faut avoir une approche équilibrée entre densification et mutation des zones existantes, et la mise en disposition de foncier nouveau en extension.

Le travail sur les friches et la densification apparaît également prioritaire. La transition est inévitable : reconstruire l'économie sur l'économie, c'est possible, cependant cela a des limites.

Les réserves de foncier en extension du Grésivaudan sont insuffisantes, du fait notamment des risques d'inondation. L'approche de l'Etat sur ces questions est très restrictive. Il cite l'exemple de la Zone d'Intérêt Stratégique d'Inovallée, où du foncier supplémentaire sera nécessaire au développement de la technopole. Cette problématique est commune avec d'autres territoires comme la Métropole ou le Pays Voironnais, avec un risque de pénurie de foncier économique sur le territoire à 10 ans.

Pierre BEGUERY suggère une approche élargie du lien développement économique/préservation de la ressource agricole. Les deux sont souvent opposées, mais les termes du débat peuvent être déplacés. Par exemple, il faut s'interroger sur la nature du développement agricole, en l'orientant davantage vers le haut de gamme, le développement durable, et la reconquête des terres agricoles enfrichées... Cette approche globale permettra de relativiser l'enjeu des extensions des zones économiques. **Pierre BEGUERY** considère qu'il faut un dialogue entre ces deux logiques afin de choisir la bonne voie.

Jérôme BARBIERI souhaite revenir sur la reconquête des centres-bourgs et des centres-villes. Ce sujet est essentiel. Avec la baisse importante des nouvelles surfaces urbanisables, les collectivités doivent développer de nouvelles approches ou outils sur ces thématiques de densification. Il y a un risque d'asphyxie pour les collectivités qui n'ont pas mis en œuvre des politiques de long terme de reconquête de leurs centres-bourgs et de leurs centres-villes. Il indique que sur le Pays Voironnais, certaines communes sont déjà en difficultés et en l'absence de vision à long terme sur cette question, il y aura des problématiques de développement à l'avenir.

Jean-Noël CAUSSE précise qu'ayant participé à plusieurs rencontres de l'évaluation, il retrouve l'ensemble des questions que se sont posées les élus lors de l'évaluation. Ces questions semblent être comprises par tous, de même que le besoin d'avancer sur ces dernières. Suite à cette prise de conscience, il est important de savoir quelle organisation mettre en place pour répondre à ces questions : c'est l'objet de la question un « Comment améliorer la mise en œuvre du SCoT ? ». De nombreuses personnes ont insisté sur la coopération, les échanges entre les territoires du SCoT, et avec les territoires voisins. Il faut maintenant choisir l'organisation pour avancer et mettre en œuvre les réponses aux questions posées.

Jean-Paul BRET rejoint les propos de **Jérôme BARBIERI** sur la reconquête des centres-bourgs et des centres-villes, cependant il faut aller au-delà du stade de la vision. Malheureusement, ce n'est pas le SCoT qui est en mesure de le faire. Il estime qu'aujourd'hui, il faut des outils notamment une foncière pour participer à la reconquête des centralités.

Le développement économique pose également la question d'une approche globale du foncier. Or, l'outil existant (EPFL) ne couvre pas la totalité du périmètre du SCoT.

Les mutations des sites existants doivent également mieux être appréhendés. Les projets de développement concernent le plus souvent des relocalisations d'entreprises du territoire. En corollaire, la vocation économique d'une partie du foncier disparaît, au profit du logement. Si un bilan est effectué, les résultats ne sont pas positifs pour l'économie.

Jean-Paul BRET indique que le SCoT n'a pas assez tenu compte de cette problématique, les PLU n'en tiennent sans doute pas assez compte également.

La question du bon périmètre se pose pour appréhender les différentes problématiques.

Jean-Paul BRET estime qu'il ne faut pas s'enfermer dans le périmètre du SCoT et prendre en compte également le Vercors, la Chartreuse, la Matheysine et l'Oisans. La question et la vision du bon périmètre est toujours au centre des débats ce qui est peut-être en train de faire échouer la démarche.

Jean-Paul BRET invite à bien définir là où le périmètre du SCoT est pertinent, quand il doit travailler avec d'autres territoires, quand il doit travailler sur des territoires plus restreints. Il cite l'exemple des mobilités. Sur les mobilités, un syndicat mobilité est en cours de constitution entre Région, Département, Grésivaudan, le Pays Voironnais, la Métropole, le SMTC et le Trièves. Quid de Bièvre Est, Bièvre Isère ?

Pierre BEGUERY souhaite rebondir sur les propos de **Jean-Paul BRET** sur les évolutions de documents d'urbanisme qui conduisent à transformer des zones d'activités économiques en zones urbaines mixtes. Il considère que le SCoT doit rendre systématiquement un avis négatif à cela et doit s'opposer en tant que personne publique

associée afin que le foncier économique ne soit pas ponctionné. Il faut être d'autant plus exigeant dans un contexte de fiscalité au profit des intercommunalités, qui peut conduire à déresponsabiliser certains territoires sur ces enjeux. Il faut que le SCoT veille à ce que ces périmètres économiques ne se rétrécissent pas. Sur le territoire du Grésivaudan, une dizaine d'hectares est passé de l'économique à de l'urbain classique. De plus, lorsque la construction de logements sociaux est nécessaire, dans certaines communes, il y a une propension à vouloir transformer du foncier économique en foncier urbain classique.

Laurent THOVISTE rebondit également sur la question des périmètres d'approche des sujets et des outils opérationnels à mettre en place. Il faudra éclaircir ces points par sujet, et utiliser le SCoT autant que de nécessaire pour faire avancer les collaborations et mutualisations. Il cite la foncière commerces qui n'existe que sur le périmètre de la Métropole pour l'instant. Il faut prendre garde à ce que la multiplication des périmètres ne conduise à rendre l'ensemble peu lisible et cohérent.

Laurent THOVISTE souligne l'opportunité à travailler avec les massifs voisins, comme le Vercors et la Chartreuse qui apparaissaient très intéressés lors de l'évaluation.

Michel ROSTAING-PUISSANT considère que la plus grande problématique est de passer des intentions à l'opérationnel. Le SCoT est un document important qui prend tout son sens dans la réalisation d'un PLU.

Il rejoint la première prise de parole de **Laurent THOVISTE**, et regrette que des thématiques comme la transition environnementale et le changement climatique soient travaillées dans un second temps. Tous les symptômes sont présents et prédisent les situations catastrophiques dans dix, vingt, trente ans. De nouvelles exigences européennes, comme la démarche « Eviter, Réduire, Compenser », nécessitent de nouvelles approches. Si on ne peut pas aller très loin du fait du calendrier, un pointage des enjeux serait déjà une première étape. Si on choisit de travailler dans un premier temps sur quelques thèmes, ceux-ci doivent être mis en perspective des enjeux identifiés à plus long terme, afin de s'assurer que chaque action s'inscrive dans un développement durable cohérent.

La priorité doit aller à la conciliation entre développement économique et développement durable. Aujourd'hui, il est plus simple de consommer du foncier en extension que de faire évoluer l'existant. Dans vingt ou trente ans, ce choix ne sera plus disponible.

Sur les mobilités, cela peut demander des budgets d'investissement important et du temps. Pour réaliser une ligne de train, il faut au minimum trente ans, il faut donc y penser maintenant car, la réalisation aura lieu dans soixante ans.

Yannik OLLIVIER reprend la première remarque de **Laurent THOVISTE** sur le choix des thèmes et la définition de leurs priorités. Il précise que les délais sont courts du fait des échéances électorales. Afin d'éviter de se disperser sur un grand nombre de sujets, le choix a été fait de centrer sur des sujets importants qui divisent et pouvaient diviser les collectivités. Cependant, les thématiques définies comme secondaires seront abordées en partie avec les sujets prioritaires. Par exemple, lorsque le thème de l'activité économique va être abordé, le foncier économique et la situation des territoires voisins sera regardée et prise en compte. L'urgence climatique actuelle pourra être abordée avec la thématique des mobilités. Il est important d'être pragmatique et de définir les grandes orientations afin de pouvoir débattre de manière constructive. Il rejoint les propos de **Jean-Paul BRET** sur l'importance de la définition du périmètre, de l'inventaire des choses à faire et des outils existants. Il y a des outils qui existent, d'autres sont en cours de construction parmi eux l'agence foncière est beaucoup discutée à la Métropole, l'EPFL et son rôle.

Le SCoT doit à la fois prendre en compte cette grande complexité en offrant une certaine souplesse, mais il doit fixer également les grandes orientations sur lesquelles il ne transigera pas. A titre de similitude, il cite l'exemple de l'élaboration des PLU, PLUi. Un PADD définit les grands axes directeurs qui ont permis d'établir un certain nombre de règles qui ne peuvent pas déroger aux grands axes du PADD.

Michel ROSTAING-UISSANT remercie **Yannik OLLIVIER** pour ces précisions et complète qu'il est nécessaire de rentrer dans le concret. Il prend pour exemple une zone industrielle qui s'installe avec 1 ha de toit, il n'est pas possible d'imposer 1 000 m² de cellule de panneaux solaires. Pour réussir à le faire, il faut rentrer dans le concret, c'est un problème réglementaire local, du privé où il est difficile d'intervenir.

Jean-Paul BRET complète en indiquant que la thématique de la transition environnementale et de l'accompagnement du changement climatique n'est pas une thématique en soi car très transversale. Il faut donc la prendre en compte sur tous les sujets. Il rajoute qu'un certain nombre d'intercommunalités a engagé un PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale). Cet exercice est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Les actions qui ressortent des PCAET touchent tous les domaines ce qui renforce la transversalité de la thématique. Lorsque ces PCAET seront adoptés, il sera intéressant d'identifier les actions qui seraient plus pertinentes à l'échelle du SCoT qu'à l'échelle de l'intercommunalité. Cela pourrait faire l'objet d'une réflexion future. Il conclut en ajoutant que la transition environnementale doit être intégrée dans toutes les thématiques.

Yannik OLLIVIER propose de retenir les trois priorités exposées dans la présentation avec des actions transversales comme la transition environnementale et les mobilités.

Francis GIMBERT partage les propos de **Yannik OLLIVIER** en attirant l'attention sur le fait que la transition environnementale ne se réduit pas à la seule transition énergétique. Il est d'accord avec les trois priorités énoncées et avec le maintien en toile de fond de la transition et des mobilités. Il précise que certaines actions sont amenées à évoluer dans d'autres cadres. Il ajoute que pour le Grésivaudan, les mobilités sont une priorité et les décisions doivent aboutir en 2019.

Laurent THOVISTE souhaite revenir sur le sujet des mobilités. Les mobilités sont un thème prioritaire pour tous les territoires et pour les gens. Pour le SCoT, c'est un dossier fondamental qui va au-delà du fil rouge sur toutes les thématiques.

Yannik OLLIVIER précise que c'était l'un de ses propos lors d'un séminaire d'évaluation : les mobilités sont prioritaires et devrait faire l'objet d'action durant l'année 2019.

Arnaud GERME mentionne que la feuille de route de la commission transition environnementale et eau travaillée avec **Jérôme DUTRONCY** et **Cécile BENECH** a identifié les PCAET comme un enjeu important. La problématique est la même que celle des projets de territoire, à savoir comment faire remonter ces réflexions territoriales pour faire ressortir les grands enjeux communs.

Cécile BENECH précise que la prochaine commission transition environnementale et eau a lieu le 4 avril.

Le président remercie les participants et clôt la séance à 18h45.